



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-cinquième session

26 février-5 avril 2024

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement

## Réunion-débat biennale du Conseil des droits de l'homme sur les jeunes et les droits de l'homme

### Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 51/17 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle celui-ci a décidé de convoquer une réunion-débat biennale sur les jeunes et les droits de l'homme, qui se tiendrait durant sa session de septembre à partir de sa cinquante-quatrième session. Le Conseil a également décidé que la réunion-débat qui se tiendrait à sa cinquante-quatrième session aurait pour thème la participation des jeunes à la lutte contre les changements climatiques et à la prise des décisions relatives à l'environnement au niveau mondial.

Le Conseil a prié le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'organiser cette réunion-débat à l'issue de consultations avec des jeunes et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse, puis d'établir un rapport de synthèse sur la réunion-débat. Le présent rapport comprend un résumé de cette dernière, qui s'est tenue le 26 septembre 2023.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 51/17, le Conseil a décidé d'inscrire à son programme de travail une réunion-débat biennale sur les jeunes et les droits de l'homme, qui serait pleinement accessible aux personnes handicapées et se tiendrait durant sa session de septembre à partir de sa cinquante-quatrième session. Il a prié le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) d'organiser cette réunion-débat à l'issue de consultations avec des jeunes et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse, puis d'établir un rapport de synthèse sur la réunion-débat, qu'il examinerait à sa session suivante. Il a également décidé que la réunion-débat qui se tiendrait à sa cinquante-quatrième session aurait pour thème la participation des jeunes à la lutte contre les changements climatiques et à la prise des décisions relatives à l'environnement au niveau mondial.

2. Les objectifs<sup>1</sup> de la réunion-débat étaient les suivants : a) examiner les obstacles entravant la participation des jeunes à la lutte contre les changements climatiques et à la prise des décisions concernant l'environnement au niveau mondial, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, ainsi que les possibilités de participation effective, active et substantielle des jeunes ; b) analyser les synergies manifestes entre les droits des jeunes au niveau mondial, y compris celui de participer, et les processus, mécanismes et forums environnementaux ; c) définir la manière dont la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général et Notre Programme commun pouvaient contribuer à favoriser une participation effective, active et substantielle des jeunes aux forums sur l'environnement et aux décisions les concernant, notamment au Sommet de l'avenir.

3. La réunion-débat s'est tenue le 26 septembre 2023<sup>2</sup>. Elle a rassemblé de jeunes défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement, des organisations non gouvernementales, des représentants d'organismes et de fonds des Nations Unies, des États membres et des États observateurs, ainsi que d'autres parties prenantes.

4. La réunion-débat était présidée par le Vice-Président du Conseil des droits de l'homme et Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Marc Bichler. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, et la Vice-Ministre des affaires étrangères de la République d'El Salvador, Adriana Mira, ont prononcé une allocution liminaire. Les quatre experts étaient : Evelyn Adzovi Addor, négociatrice sur le climat pour le Ghana, chargée de communication d'EcoCare Ghana et membre du Programme des jeunes négociateurs pour le climat ; Vishal Prasad, Directeur de campagne de l'organisation Pacific Islands Students Fighting Climate Change ; Xiomara Acevedo Navarro, représentante du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (Global Youth Biodiversity Network) et Directrice de l'organisation colombienne de jeunes et de femmes Barranquilla+20 ; Zuhair Ahmed Kowshik, coordonnateur mondial pour le grand groupe des enfants et des jeunes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

## II. Résumé des débats

### A. Observations liminaires

5. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a ouvert le débat en affirmant que les jeunes et les futures générations seraient les principales victimes de la triple crise planétaire (changements climatiques, perte de biodiversité et pollution), dont les effets se faisaient déjà fortement sentir. Il a fait remarquer que c'étaient également les jeunes qui faisaient preuve de détermination et de créativité pour exiger des pouvoirs publics et des

<sup>1</sup> La note conceptuelle et d'autres informations sur la réunion-débat sont disponibles à l'adresse <https://hrcmeetings.ohchr.org/HRCSessions/RegularSessions/49session/Pages/Panel-discussions.aspx>.

<sup>2</sup> L'enregistrement vidéo de la réunion-débat est disponible à l'adresse <https://webtv.un.org/en/asset/k1h/k1hmq3m1h>.

entreprises qu'ils prennent sans attendre des mesures ambitieuses face à cette crise sans précédent pour la planète et les droits de l'homme. Pour surmonter ces difficultés, il était essentiel de tirer les leçons de la participation des jeunes à la prise des décisions relatives au climat et à l'environnement. Le Haut-Commissaire a souligné que des changements s'imposaient pour engager une réelle collaboration avec les jeunes et veiller à ce que leurs points de vue soient pris en compte et leurs recommandations suivies d'effets.

6. Le Haut-Commissaire s'est félicité qu'en militant depuis des décennies, notamment en participant à des mécanismes internationaux sur la biodiversité et la pollution par les plastiques et en plaidant pour que le droit à un environnement sain soit reconnu, les jeunes aient ouvert la voie à une grande partie des progrès accomplis dans la protection de la planète. Menant un large éventail d'activités originales, notamment la campagne World's Youth for Climate Justice (La Jeunesse du monde pour la justice climatique) et des actions en justice en lien avec le climat et fondées sur des principes relatifs aux droits de l'homme, les enfants et les jeunes d'aujourd'hui étaient source d'inspiration.

7. Le Haut-Commissaire a appelé l'attention sur le fait que, bien que le droit international des droits de l'homme leur donne voix au chapitre, les jeunes se heurtaient à de nombreux obstacles entravant leur participation à la prise de décisions relatives aux changements climatiques planétaires et à l'environnement, que ce soient des problèmes pratiques, notamment des contraintes financières, l'insuffisance de la desserte numérique et le manque de sensibilisation aux questions climatiques, ou encore des préoccupations en matière de sécurité. Les jeunes défenseurs des droits de l'homme liés à l'environnement pouvaient être l'objet de menaces physiques ou en ligne, de poursuites pour des activités légitimes, et de restrictions de leur espace civique. Les obstacles étaient encore plus nombreux pour les jeunes victimes de formes de discrimination croisée et les jeunes en situation de vulnérabilité, notamment les handicapés, les autochtones et les filles. Le Haut-Commissaire a fait observer que, même lorsqu'elle était possible, la participation des jeunes était souvent marginale et compromise par leur accès limité aux processus décisionnels, la mauvaise qualité de l'information et le fait que les pouvoirs publics n'étaient pas toujours tenus de rendre des comptes.

8. Le Haut-Commissaire a indiqué que le Haut-Commissariat avait publié des directives sur la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques, qui avaient été diffusées auprès des réseaux de jeunes et constituaient un guide pratique à l'usage des États. Il a souligné que la participation des jeunes était un élément central de l'initiative Droits humains 75 et que le Groupe consultatif de la jeunesse créé dans le cadre de cette initiative contribuait à sa mise en œuvre en apportant de précieuses informations. En outre, le Groupe consultatif de la jeunesse était en train de rédiger une déclaration de la jeunesse, dans laquelle il reprenait les points de vue exprimés et les recommandations formulées à l'issue de la consultation mondiale de la jeunesse organisée par le Haut-Commissariat.

9. Évoquant la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Haut-Commissaire a exhorté tous les États à tenir compte de la voix des jeunes et à ériger en priorité leur participation aux processus liés au climat et à l'environnement. Pour ce faire, il fallait s'employer de toute urgence à lever les obstacles qui empêchaient les jeunes de véritablement participer à ces activités et leur permettre de jouer pleinement leur rôle en tant que détenteurs de connaissances, acteurs du changement et partenaires dans l'élaboration de solutions. Pour conclure, le Haut-Commissaire a souligné que seule une action collective permettrait d'opérer les transformations radicales nécessaires à la protection de la planète pour les générations futures.

10. Dans un message vidéo, la Vice-Ministre des affaires étrangères d'El Salvador, Adriana Mira, a fait observer qu'El Salvador menait depuis juin 2019 des activités de transformation nationale axées sur le bien-être de tous les Salvadoriens, avec pour objectifs prioritaires la multiplication et l'amélioration des perspectives de développement. Elle a souligné qu'il était indispensable, pour parvenir à un développement global, de tenir compte des effets des changements climatiques, de garantir la protection de l'environnement et d'adapter les politiques en conséquence. Les changements climatiques étant l'un des problèmes les plus urgents pour El Salvador comme pour le reste du monde, elle a souligné la nécessité de prendre des mesures et des engagements et d'assumer des responsabilités

communes mais différenciées. Le problème mondial des changements climatiques transcendait les barrières générationnelles et les frontières géographiques.

11. La Vice-Ministre a souligné que les 10-24 ans représentaient aujourd'hui 1,8 milliard de personnes dans le monde, soit le plus grand nombre de jeunes jamais recensé. Elle a indiqué que l'administration salvadorienne avait fait des enfants et des jeunes une priorité. Les jeunes Salvadoriens aspiraient à préserver l'environnement pour les générations futures. Réaffirmant que les changements climatiques constituaient un problème urgent pour l'humanité, la Vice-Ministre a souligné qu'il importait que les jeunes générations soient bien informées et préparées.

12. La Vice-Ministre a fait observer qu'El Salvador avait mis en place le plan national de lutte contre les changements climatiques (2022-2026), visant à coordonner l'action menée pour remédier aux effets néfastes des changements climatiques et à promouvoir la résilience et la transition vers une économie décarbonée. El Salvador avait également mis à jour ses contributions déterminées au niveau national. Afin d'évaluer en permanence les progrès accomplis, un système de contrôle et de suivi de l'exécution des mesures en faveur du climat avait également été mis en place.

13. La Vice-Ministre a indiqué que les mesures susmentionnées étaient directement liées aux jeunes car elles tenaient compte de leur rôle crucial. Le Gouvernement permettait aux jeunes d'occuper des postes de haut niveau dans différents secteurs et les associait à la prise de décisions. Depuis 2021, le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles mettait en œuvre, en collaboration avec la Direction de la reconstruction du tissu social, des programmes d'éducation et de formation en matière d'environnement dans des centres urbains du pays. En outre, le plan national « zéro déchet » avait été porteur de transformations dans les 14 départements du pays et dans plus de 50 municipalités. De plus, El Salvador avait lancé en 2020 un programme visant à sensibiliser et à former les étudiants pour encourager leur participation à la gestion de l'environnement.

14. Au niveau international, la Vice-Ministre a souligné qu'El Salvador avait participé au Sommet de la jeunesse sur l'action pour le climat, qui s'était tenu en 2019 au Siège de l'ONU et avait constitué le premier sommet des Nations Unies entièrement consacré aux jeunes et à leur action en faveur du climat. La mise en place d'une coopération intergénérationnelle et l'adoption de mesures concrètes pouvaient permettre de remédier aux problèmes actuels et de les atténuer pour les générations futures. La Vice-Ministre a conclu son intervention en réaffirmant qu'El Salvador était déterminé à lutter contre les changements climatiques et à bâtir un avenir durable et résilient pour les générations actuelles et futures.

## **B. Exposés des experts**

15. M<sup>me</sup> Addor a souligné que, pour assurer un développement durable, il fallait mettre les droits des jeunes au cœur de tous les processus décisionnels. Elle a appelé l'attention sur la très forte population de jeunes dans le monde et en Afrique, où le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans devrait atteindre 830 millions à l'horizon 2050, ce qui montrait à l'évidence que les jeunes jouaient un rôle majeur s'agissant de façonner le monde de demain.

16. M<sup>me</sup> Addor a fait observer qu'il était scientifiquement prouvé que la croissance perpétuelle et non durable de la demande humaine en ressources avait entraîné une crise climatique mondiale mettant en péril l'avenir de tous les êtres humains, en particulier celui des jeunes. Les effets néfastes des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, les pénuries d'eau et la propagation de maladies, retentissaient négativement sur les droits de l'homme fondamentaux, notamment les droits à la vie, à la santé, à l'autodétermination, à la terre, à l'eau et à l'alimentation.

17. M<sup>me</sup> Addor a souligné que les changements climatiques avaient des effets notables et protéiformes sur les jeunes. C'était également en Afrique, région du monde où la population était la plus jeune, que les effets physiques et psychologiques des changements climatiques se faisaient le plus durement sentir. En raison des changements climatiques, les jeunes y étaient davantage exposés à des problèmes de santé, qu'il s'agisse d'affections respiratoires, de malnutrition ou de maladies infectieuses, et au risque de mort prématurée, ce qui pesait

également sur leur bien-être mental en suscitant anxiété, peur et sentiment d'impuissance. De surcroît, les changements climatiques mettaient en péril l'avenir des jeunes en compromettant leur accès à des droits fondamentaux tels que les droits à l'éducation, à une eau propre et à un environnement sûr. M<sup>me</sup> Addor a donné l'exemple du Ghana, où la pénurie d'eau nuisait à l'éducation des jeunes, et en particulier des femmes, qui étaient souvent chargées de la collecte d'eau, ce qui perpétuait en outre les inégalités de genre. Elle a souligné qu'il importait de tenir compte de ces effets et d'y remédier afin de préserver le bien-être et l'avenir des jeunes en Afrique et dans le monde.

18. M<sup>me</sup> Addor a fait remarquer que, bien qu'ils pâtissent des effets des changements climatiques, il n'était donné aux jeunes que très peu d'occasions de peser dans la prise de décisions en matière de gouvernance environnementale aux niveaux local, national et international. Il était essentiel de remédier à cela pour trouver une solution durable à la crise climatique. M<sup>me</sup> Addor a souligné que l'utilisation non durable des ressources naturelles risquait d'empêcher la réalisation des rêves et des aspirations de la jeunesse. Les jeunes méritaient de faire connaître leurs points de vue et leurs expériences dans les instances de décision, afin de garantir l'équité des politiques et des mesures relatives au climat. En outre, ils mettaient leurs idées, leurs connaissances, leurs activités novatrices et leurs compétences uniques au service de l'action climatique.

19. M<sup>me</sup> Addor a fait observer que l'inclusion des jeunes dans les processus de prise de décisions aux niveaux local et international avait beaucoup progressé, comme l'attestait le nombre accru de jeunes négociateurs présents à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a remercié l'Académie des jeunes négociateurs d'avoir fait venir des jeunes de plus de 50 pays, dont elle-même, et de leur avoir prodigué la formation et l'aide dont ils avaient besoin pour négocier au nom de leurs pays respectifs. L'exemple de ces jeunes négociateurs était enthousiasmant pour les jeunes Ghanéens et donnait envie à beaucoup d'entre eux de développer leurs capacités. M<sup>me</sup> Addor a également félicité l'Agence ghanéenne de protection de l'environnement d'avoir soutenu de jeunes négociateurs et de leur avoir permis de représenter le pays dans divers domaines thématiques à la vingt-septième session de la Conférence des Parties. Elle a encouragé les autres pays à offrir davantage de possibilités aux jeunes. Elle a également demandé à toutes les parties prenantes de continuer d'appuyer le Programme des jeunes négociateurs pour le climat et de faire participer davantage de jeunes issus d'autres pays. Elle a souligné la nécessité de renforcer les capacités des acteurs concernés, de répondre aux besoins de financement et de tirer parti des réseaux sociaux pour permettre aux jeunes de continuer de participer à la prise de décisions.

20. M<sup>me</sup> Addor a souligné que, malgré les progrès réalisés, plusieurs obstacles empêchaient encore les jeunes de véritablement participer à l'élaboration des politiques, en particulier le manque de sensibilisation aux questions climatiques, notamment dans les pays en développement. Sans les connaissances nécessaires, ils ne pouvaient pas adopter un mode de vie favorisant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Un autre obstacle était l'accès insuffisant au financement nécessaire à l'élaboration de solutions innovantes, en particulier en Afrique. Selon le Groupe de la Banque africaine de développement, les pays africains avaient besoin de plus de 3 000 milliards de dollars pour mener les activités d'atténuation et d'adaptation prévues au titre de leurs contributions déterminées au niveau national.

21. S'agissant des pertes et des préjudices constatés dans la plupart des communautés en raison des changements climatiques, M<sup>me</sup> Addor a souligné les graves conséquences des changements climatiques, notamment la diminution des rendements agricoles, la sécheresse, la perte de bétail, l'intensification de l'exode rural et les problèmes dus à l'élévation du niveau de la mer. Elle a cité l'exemple concret de Keta, une ville côtière du Ghana presque entièrement détruite. Elle a demandé au HCDH d'accorder au problème des pertes et des préjudices l'attention qu'il méritait. Il était profondément injuste que l'Afrique, pourtant faible contributrice aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, subisse le plus durement les effets des changements climatiques.

22. M<sup>me</sup> Addor a conclu en soulignant que les changements climatiques étaient un problème intéressant les droits de l'homme et que les efforts visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter ne porteraient guère leurs fruits s'ils ne

contribuaient pas à la préservation des droits de l'homme, ne favorisaient pas l'inclusion et ne tenaient pas compte de l'avis des jeunes et des solutions qu'ils proposaient. Elle souhaitait que le HCDH engage un dialogue soutenu avec les jeunes afin de répondre aux préoccupations liées au climat et de trouver des solutions pérennes et mutuellement bénéfiques.

23. M. Prasad a témoigné des effets dévastateurs de la crise climatique sur les communautés des îles du Pacifique à la lumière de son expérience de jeune insulaire de cette région. Il avait également vu la force et la résilience avec lesquelles les jeunes luttèrent pour protéger leurs terres, leur culture et leur identité.

24. M. Prasad a appelé l'attention sur la campagne menée par des jeunes pour obtenir un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les changements climatiques et les droits de l'homme. En 2019, 27 étudiants de l'Université du Pacifique Sud s'étaient réunis pour réfléchir à la manière dont le droit international pouvait répondre à la crise climatique. Leur proposition consistait à solliciter un avis consultatif de la Cour sur les obligations des États en matière de lutte contre les changements climatiques. En mars 2023, au terme d'une campagne de quatre ans et avec le soutien de 132 pays coauteurs, l'Assemblée générale avait adopté par consensus une résolution dans laquelle elle demandait à la Cour de donner un avis consultatif. Selon M. Prasad, cette avancée remarquable pour une campagne de jeunes montrait que la jeunesse pouvait contribuer à l'adoption de mesures importantes et concrètes susceptibles de transformer en profondeur le monde de demain. Elle soulignait la détermination des jeunes à remodeler les lois, les institutions et les systèmes internationaux pour qu'ils soient porteurs de progrès et de réels changements.

25. M. Prasad a fait observer que les participants de la campagne de jeunes avaient dû surmonter bien des obstacles, au premier rang desquels figurait une propension à ne faire participer les jeunes que pour la forme, sans les prendre au sérieux, leur présence étant considérée comme un symbole ou une case à cocher. Il a évoqué de nombreux cas où des jeunes avaient été chaleureusement invités à s'exprimer, sans pour autant que leurs voix n'aient eu de véritable impact, ajoutant que ce problème ne se limitait pas aux instances internationales. Il a souligné qu'il fallait assurer une réelle participation des jeunes au niveau national, afin que le cap défini tienne compte de leurs valeurs, de leurs aspirations et de leurs idées.

26. M. Prasad a indiqué que les jeunes continuaient de se heurter à des obstacles logistiques, notamment en matière de financement, d'éducation, de formation, de mentorat et d'exposition. Comme l'avait montré la campagne visant à obtenir l'avis consultatif de la Cour, les jeunes faisaient preuve de souplesse, d'adaptabilité et de ténacité pour aller de l'avant malgré l'adversité. Par exemple, pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui rendait les déplacements impossibles, ils avaient lancé des campagnes internationales avec l'aide de jeunes du monde entier et créé une organisation faitière, baptisée World's Youth for Climate Justice, afin de faciliter la poursuite de leurs activités. M. Prasad a ajouté que l'utilisation des réseaux sociaux et des médias numériques se généralisait dans le travail des jeunes, car ceux-ci avaient rarement accès aux plateformes traditionnelles.

27. M. Prasad a souligné qu'il importait que les pouvoirs publics, les institutions et les systèmes tirent parti du potentiel des jeunes. Le monde serait mieux à même de résoudre les problèmes de l'humanité si l'on prenait conscience de la singularité des jeunes et qu'on valorisait leurs contributions. Les forums et les conférences destinés à la jeunesse étaient des espaces sûrs pour les jeunes, mais il importait de ne pas les considérer isolément. Il fallait plutôt trouver un moyen de les transformer pour qu'ils donnent des résultats concrets. M. Prasad a souligné la nécessité de renforcer la crédibilité et l'intégrité des systèmes mondiaux. Face à la désillusion croissante des jeunes à l'égard des systèmes existants, qu'ils jugeaient inopérants, l'obligation de rendre des comptes, la transparence et l'honnêteté étaient des conditions essentielles pour que ces systèmes inspirent de nouveau confiance.

28. M. Prasad a dit que les participants de la campagne visant à obtenir un avis consultatif de la Cour internationale de Justice s'étaient battus pour la justice parce que les systèmes existants ne fonctionnaient pas pour eux. Il importait que les pays veillent à ce que la voix des jeunes soit entendue par la Cour pendant le processus de soumission en cours. La

campagne était née d'un appel des jeunes en faveur de la justice et les États devraient leur permettre de faire leurs déclarations devant la Cour. Cette campagne était l'occasion de corriger les erreurs du passé en faisant participer les jeunes et les groupes marginalisés. M. Prasad a conclu en affirmant que le monde était à la croisée des chemins : soit on permettait aux jeunes de réellement peser sur le devenir de la planète, soit on continuait de leur faire jouer un rôle marginal, vide de sens et cloisonné sans leur donner de levier d'action.

29. M<sup>me</sup> Acevedo Navarro a souligné que le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité s'engageait depuis douze ans à former et à mobiliser les jeunes pour qu'ils participent à la lutte contre la perte de biodiversité. Les crises de la biodiversité et des changements climatiques étaient liées et trouvaient leur origine dans l'injustice et l'inégalité systémiques.

30. M<sup>me</sup> Acevedo Navarro a fait remarquer que la jeune génération n'avait jamais été aussi nombreuse qu'aujourd'hui dans le monde, ce qui offrait une occasion sans précédent d'influer sur la prise de décisions au niveau mondial et de changer d'approche, notamment dans les domaines de la préservation de l'environnement et de l'action climatique. Toutefois, cette possibilité restait inexploitée, car les pouvoirs publics, les autres parties prenantes et les approches traditionnelles négligeaient souvent la force des jeunes. Malgré le grand nombre d'organisations de jeunes et d'initiatives menées par des jeunes, la voix de la jeunesse, en particulier celle des pays du Sud, n'était pas entendue. En outre, le caractère purement symbolique de la participation des jeunes et leur association de façade à la prise de décisions au niveau mondial faisaient l'objet de critiques.

31. M<sup>me</sup> Acevedo Navarro a souligné qu'il importait d'adopter une approche intersectionnelle afin de répondre aux aspirations des jeunes en les associant véritablement à la prise de décisions en matière d'environnement au niveau mondial. Pour ce faire, il était nécessaire de remédier aux vulnérabilités existantes. Loin de constituer un groupe homogène ou neutre du point de vue du genre, les jeunes se caractérisaient par la diversité de leurs identités et expressions de genre et de leurs appartenances ethniques. Les actions visant à favoriser la participation des jeunes devaient tenir compte des possibilités qui s'offraient à eux et des obstacles particuliers auxquels ils se heurtaient dans l'exercice de leurs droits, qu'ils soient autochtones, d'ascendance africaine, homosexuels, bisexuels, transgenres ou intersexes et qu'il s'agisse de femmes ou de filles, d'agriculteurs, de défenseurs de l'environnement ou des droits de l'homme ou de jeunes ruraux.

32. Admettant que l'importance de l'action des jeunes était davantage reconnue que par le passé, M<sup>me</sup> Acevedo Navarro a toutefois souligné que des mesures supplémentaires étaient nécessaires, notamment la mise à disposition de fonds et de ressources pour les initiatives menées par des jeunes. Les statistiques montraient que les jeunes recevaient moins de 1 % des subventions versées par les plus grandes fondations pour le climat du monde. En outre, pour faciliter l'accès des jeunes aux instances de décision, les États devaient lever des obstacles pratiques, tels que l'obtention de visas, l'accès à Internet et les barrières linguistiques. Les obstacles économiques étaient également un problème de taille pour les jeunes désireux d'œuvrer au plus proche de la nature, de participer aux activités de préservation de l'environnement, d'assister à des négociations en personne et de prendre part à d'autres initiatives essentielles.

33. M<sup>me</sup> Acevedo Navarro a dit que le mouvement des jeunes en faveur de la biodiversité s'employait activement à traduire les engagements mondiaux tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté en décembre 2022, en initiatives concrètes sur le terrain, parmi lesquelles des campagnes de sensibilisation et des activités d'éducation transformatrice, de protection de la nature, de restauration des écosystèmes et de défense des droits de l'homme. Elle a mis en avant la mobilisation du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité aux niveaux local, régional et national. Celui-ci œuvrait actuellement à la mise à jour des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité. Il était également mobilisé pour soutenir les stratégies régionales visant à protéger les droits de l'homme dans la démocratie environnementale, notamment l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. M<sup>me</sup> Acevedo Navarro a fait observer qu'il était essentiel de doter les

jeunes d'outils conçus par et pour eux afin de renforcer leur droit à la participation. Dans cette optique, le Réseau avait mis sur pied différents programmes, dont la rédaction, sous la direction de jeunes, d'un guide intitulé « The Convention on Biological Diversity in a nutshell » (La Convention sur la diversité biologique en bref), qui permettait de participer activement à l'application de la Convention sur la diversité biologique et constituait une ressource utile aux négociateurs. De plus, le Réseau organisait des ateliers de renforcement des capacités concernant la biodiversité et la Convention sur la diversité biologique, afin de favoriser une meilleure compréhension globale de la crise socioécologique actuelle.

34. M<sup>me</sup> Acevedo Navarro a conclu son intervention en soulignant qu'il était impératif d'associer véritablement les jeunes à l'élaboration des politiques environnementales pour enrayer le déclin des écosystèmes. Elle a recommandé à l'ONU et aux États membres de s'employer en priorité à : a) soutenir la participation pleine, effective, équitable et inclusive des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des filles, des enfants et des jeunes, ainsi que des personnes handicapées, en particulier dans les pays du Sud ; b) pallier le déficit de financement des initiatives et des organisations dirigées par des jeunes en garantissant leur accès au financement, essentiel au respect de la justice et des droits ; c) garantir les droits humains, la prise en charge et la protection des défenseurs de l'environnement ; d) encourager en permanence une réelle collaboration entre les jeunes et les décideurs.

35. M. Kowshik a fait observer que le manque d'uniformité des mécanismes de participation de la société civile aux différents processus de gouvernance multilatérale avait entraîné une fragmentation des activités de collaboration avec celle-ci, et que l'hétérogénéité des mécanismes établis dans le cadre des divers organes de gouvernance environnementale donnait souvent aux jeunes l'impression de rester en marge de la prise de décisions. Il a souligné la nécessité de remédier à ce problème en adoptant, pour l'ensemble des processus multilatéraux de gouvernance environnementale, un cadre unifié de participation de la société civile dans lequel tous les groupes constitutifs, y compris les jeunes, soient considérés comme des parties prenantes essentielles.

36. M. Kowshik est convenu que de nombreux accords avaient été rédigés avant que la nécessité d'une participation active de la société civile et des jeunes à la prise de décisions ne se fasse impérieusement sentir, si bien que les règles de procédure de ces accords ne prévoyaient aucun mécanisme approprié de coopération avec ces acteurs. Dans certains cas, des efforts louables étaient faits pour renforcer la participation des jeunes aux conventions sur l'environnement, comme lorsque les parties à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau avaient collectivement décidé, à la quatorzième session de la Conférence des parties, d'encourager les États et les organisations internationales à inclure des jeunes dans les délégations et les activités relatives aux programmes. La création du Groupe de travail Ramsar sur la jeunesse, composé de représentants de la jeunesse issus de différentes régions, montrait que des progrès étaient possibles dans ce domaine.

37. M. Kowshik a fait observer qu'un autre obstacle était le manque d'appui au renforcement des capacités et la faiblesse des normes en matière d'éducation à l'environnement et aux droits de l'homme. La base d'une participation éclairée et efficace était l'éducation, mais les jeunes étaient souvent insuffisamment préparés par les systèmes éducatifs actuels à la mobilisation sur les questions liées à l'environnement et aux droits de l'homme, ce qui limitait leur potentiel. M. Kowshik a souligné la nécessité d'investir en faveur d'une éducation à l'environnement et aux droits de l'homme complète et accessible, qui permette aux jeunes d'acquérir les connaissances, les compétences et les outils nécessaires pour participer pleinement aux processus multilatéraux de gouvernance environnementale. Il fallait avant tout mettre en place des programmes de renforcement des capacités adaptés aux défis auxquels les jeunes faisaient face.

38. M. Kowshik a également souligné l'importance du droit des jeunes d'accéder à des emplois décents, verts et durables. Pour les jeunes, la possibilité de jouer un rôle actif dans les industries vertes était à la fois une nécessité économique et un droit de l'homme. Ils avaient le droit de contribuer à la lutte mondiale contre la triple crise planétaire tout en assurant leurs moyens de subsistance. Dans ce contexte, M. Kowshik a souligné qu'il



importait de soutenir le Pacte relatif aux emplois verts promu par le PNUE, l'Organisation internationale du Travail et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

39. M. Kowshik a souligné la nécessité de promouvoir la participation des jeunes, aussi bien dans les accords internationaux que dans les décisions régissant leur application, notamment en ce qui concernait les mécanismes financiers multilatéraux et l'interface science-politique. Il importait de reconnaître que les jeunes avaient un rôle à jouer dans des domaines aussi divers que la création d'entreprises, la recherche scientifique ou encore l'expertise juridique et financière. Il était indispensable d'encourager leur participation active à des instances influentes de dialogue entre scientifiques et décideurs, telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Groupe international d'experts sur les ressources, de sorte que les points de vue de toutes les générations et les propositions de solutions innovantes soient pris en compte dans les évaluations scientifiques. Cette participation facilitait la prise en compte des conclusions scientifiques dans les activités menées au niveau local. M. Kowshik a souligné que la participation des jeunes aux mécanismes financiers, notamment au Fonds pour l'environnement mondial, au Fonds vert pour le climat et au nouveau fonds pour les pertes et les préjudices, garantissait une allocation de fonds répondant durablement aux intérêts et aux besoins des générations futures.

40. En guise de conclusion, M. Kowshik a souligné que le monde avait atteint une étape décisive sur la voie d'un avenir durable. Pour relever les défis, il fallait présenter un front uni et agir collectivement, s'engager à fournir aux jeunes les ressources, l'éducation et l'appui au renforcement des capacités dont ils avaient besoin, promouvoir pour eux les emplois verts et durables et les associer à la prise de décision dans les domaines politique, scientifique et financier. M. Kowshik a appelé instamment à l'adoption, à la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE, d'une résolution sur les jeunes qui souligne le rôle indispensable que ceux-ci jouaient dans la promotion du multilatéralisme environnemental, reconnaisse leurs droits et leur donne les moyens de participer à l'action collective mondiale en faveur de l'environnement. L'heure de l'action et du changement avait sonné.

## C. Débat

41. Au cours du débat, des représentants des États et observateurs ci-après ont fait des déclarations : Allemagne, Bahamas, Bahamas (au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)), Bahreïn, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Croatie, El Salvador (au nom de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de la France, de la Grèce, de l'Italie, du Maroc, de l'Ouzbékistan, des Philippines, du Portugal, de la République de Moldova et de la Tunisie), Émirats arabes unis, Finlande, Iraq, Irlande, Italie, Libye (au nom du Groupe des États arabes), Lituanie, Malawi, Maldives (au nom des petits États insulaires en développement), Oman (au nom du Conseil de coopération des États arabes du Golfe), Portugal, Qatar, Samoa, Timor-Leste (au nom de la Communauté des pays de langue portugaise), Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et Union européenne.

42. Des représentants des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Congrès juif mondial, Conseil national des droits de l'homme (Maroc), Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco, Save the Children International, Stichting Choice for Youth and Sexuality et World Vision International.

43. Les délégations des pays et organisations ci-après n'ont pas pu faire de déclarations faute de temps : Afrique du Sud, Albanie, Angola, Arménie, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Costa Rica, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, Gambie, Malaisie, Maroc, Oman, Paraguay, Philippines, Pologne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Thaïlande, Togo, Tunisie, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes),

International Jamaica, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale de la Francophonie et UNICEF<sup>3</sup>.

44. Pour la même raison, les représentants des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales ci-après n'ont pas fait de déclarations : Akshar Foundation, Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, Beijing Guangming Charity Foundation, Beijing NGO Association for International Exchanges, Chongqing Centre for Equal Social Development, Environment Conservation Organization – Foundation for Afforestation Wild Animals and Nature, International Committee for the Indigenous Peoples of the Americas, Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'homme, Sindhi Adhikar Manch et Stichting Global Human Rights Defence<sup>4</sup>.

45. Des représentants ont remercié les experts de leurs présentations enrichissantes et souligné l'importance de la réunion-débat dans le contexte actuel. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la crise existentielle provoquée par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, en soulignant que les jeunes avaient un rôle capital à jouer dans la résolution de cette crise. Des intervenants ont fait observer que la génération actuelle de jeunes était la plus nombreuse de l'histoire et que sa voix devait être prise en compte dans les décisions susceptibles de retentir sur son avenir. La réunion-débat était importante en ce qu'elle permettait aux États de comprendre et de combattre les obstacles à la participation des jeunes aux dialogues sur l'environnement et à la prise de décisions. Des intervenants ont fait remarquer qu'elle se justifiait d'autant plus que le Comité des droits de l'enfant avait récemment publié son observation générale n° 26 (2023) sur les droits de l'enfant et l'environnement, mettant l'accent en particulier sur les changements climatiques, dans laquelle il soulignait combien il importait que les enfants participent librement, activement, véritablement et efficacement aux décisions relatives à l'environnement.

46. Plusieurs représentants ont souligné que les changements climatiques avaient une incidence disproportionnée sur les jeunes. S'exprimant au nom des petits États insulaires en développement, le représentant des Maldives a fait observer que les enfants et les jeunes de ces pays étaient particulièrement exposés à leurs effets. Des représentants ont réaffirmé que la possibilité de jouir d'un environnement propre, sain et durable était un droit de l'homme et qu'elle conditionnait le plein exercice d'un large éventail de droits de l'homme par les enfants et les jeunes. Plusieurs États et représentants d'organisations de la société civile ont souligné l'impact des changements climatiques sur la jouissance d'autres droits de l'homme par les jeunes. La représentante de World Vision International a souligné que les changements climatiques avaient des conséquences sur le droit à l'alimentation et le droit à l'éducation, car de nombreux garçons et filles abandonnaient l'école à cause de la faim. En outre, un grand nombre d'enfants et de jeunes déplacés de force vivaient dans des zones vulnérables face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et ne pouvaient pas exercer leurs droits. Le représentant de Stichting Choice for Youth and Sexuality a fait remarquer qu'en raison des changements climatiques, des jeunes se retrouvaient dans des situations où la possibilité de faire des choix concernant leur propre corps et de bénéficier de soins de santé devenait un privilège. Les difficultés économiques liées aux changements climatiques entraînaient une augmentation du nombre de mariages d'enfants et de mariages forcés, et les violences fondées sur le genre et les mutilations génitales féminines se multipliaient en période de sécheresse. Il fallait promouvoir une action climatique porteuse de transformations, qui tienne compte des liens entre les changements climatiques et certains droits. La représentante du Congrès juif mondial a souligné que la protection des droits de l'homme n'était pas seulement une question de politique, mais également un impératif moral, et a évoqué la contribution de son organisation à la déclaration de la jeunesse publiée dans le cadre de l'initiative Droits humains 75.

47. De nombreux représentants ont félicité les jeunes du rôle qu'ils jouaient dans la lutte contre la crise environnementale mondiale et de leur engagement. Les jeunes étaient considérés comme des parties prenantes de la lutte contre les changements climatiques et des

<sup>3</sup> Les déclarations reçues par le secrétariat sont disponibles à l'adresse <https://hrcmeetings.ohchr.org/HRCSessions/RegularSessions/54/Pages/Statements.aspx?SessionId=70&MeetingDate=26/09/2023%2000:00:00>.

<sup>4</sup> Ibid.

partenaires clés dans l'action menée en faveur d'un avenir plus durable. Des représentants ont fait observer que les jeunes étaient la population la plus sensibilisée aux enjeux climatiques, à la pollution et à la perte de biodiversité. Des intervenants se sont dits conscients que les fers de lance de la lutte pour la justice climatique et le droit à un environnement propre et sain étaient les jeunes militants, qui appelaient les dirigeants à agir et à rendre des comptes. Les jeunes réclamaient aux États qu'ils renforcent les mesures d'atténuation et d'adaptation dans leurs politiques publiques. Nombre de jeunes scientifiques et militants du monde entier promouvaient des technologies intelligentes sur le plan climatique et des solutions infrastructurelles durables favorisant la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. En menant diverses initiatives aux niveaux national, régional et mondial, les jeunes avaient fait naître des mouvements exhortant les pouvoirs publics à prendre des mesures décisives en faveur de l'environnement. Des représentants ont mis en avant plusieurs de ces mouvements et initiatives. La représentante du Samoa a salué l'initiative des étudiants de l'Université du Pacifique Sud de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question des changements climatiques. La représentante de la Belgique a évoqué les manifestations de jeunes et les grèves scolaires en Belgique et dans beaucoup d'autres pays, qui, en exerçant une pression politique, avaient donné l'impulsion nécessaire pour que l'Union européenne soit plus ambitieuse en matière de climat.

48. Des représentants ont constaté que, bien qu'ils jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques, les jeunes se heurtaient à une multitude d'obstacles qui les empêchaient d'exercer effectivement leur droit de participer à la prise de décisions. Intervenant au nom d'un groupe d'organisations non gouvernementales, la représentante de l'Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco a souligné que, même lorsque leur participation était officiellement assurée, les jeunes exerçaient une influence très limitée sur la prise de décisions, d'où leur défiance à l'égard des institutions politiques et leur démotivation et leur retrait croissants. Il ne suffisait pas de créer des espaces formels ou informels permettant aux jeunes d'exprimer leurs vues. La participation des jeunes ne pouvait modifier le statu quo de manière constructive que s'il était tenu compte de leurs opinions dans la prise de décisions. Plusieurs intervenants ont également appelé l'attention sur le grave problème que constituaient la discrimination, la violence, la négligence, les menaces, l'intimidation et le harcèlement que subissaient certains enfants et certains jeunes militant en faveur des droits de l'homme liés à l'environnement. Il a été rappelé que les États avaient l'obligation de veiller à ce que les jeunes disposent d'un cadre sûr pour faire entendre leurs voix. Certains représentants ont fait remarquer que les contraintes financières et le manque de ressources et de soutien institutionnel faisaient partie des obstacles au renforcement des activités de résilience des jeunes. Parmi les entraves à une réelle participation des jeunes figuraient également le manque de connaissances sur l'environnement et les changements climatiques, ainsi que les lacunes de l'éducation à l'environnement. La représentante de Save the Children a souligné qu'une difficulté supplémentaire des enfants tenait au fait qu'ils n'avaient pas le droit de vote et étaient dépourvus de pouvoir politique formel, ce qui limitait leur capacité d'influer sur la décision publique. La représentante a ajouté que, même si les droits des jeunes et des enfants coïncidaient parfois, il convenait de ne pas assimiler les enfants aux autres « jeunes » en les englobant sous ce terme, car les États avaient des obligations particulières à leur égard.

49. Des représentants ont évoqué de bonnes pratiques et des contributions visant à renforcer la participation effective des jeunes à la prise de décisions, notamment des mesures ayant permis de faire participer les jeunes aux processus et organes décisionnels internationaux, la création de conseils de jeunes, la prise en compte du point de vue des jeunes dans les stratégies nationales et internationales de lutte contre les changements climatiques, la mise en place de programmes éducatifs et la promotion d'initiatives de jeunes. S'agissant des processus décisionnels internationaux, la représentante des Émirats arabes unis, hôte de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a souligné que ce pays s'efforçait de mettre les jeunes au cœur de la lutte contre les changements climatiques. Les Émirats arabes unis avaient notamment créé le Réseau d'universités pour le climat (Universities Climate Network), qui regroupait 31 universités et établissements d'enseignement supérieur et visait à soutenir les initiatives des jeunes lors de la conférence sur le climat, ainsi qu'un programme

de parrainage ayant permis à 100 jeunes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement de participer au sommet sur le climat. La représentante de l'Union européenne a fait savoir qu'un jeune représentant ferait partie de la délégation officielle de l'Union européenne aux réunions de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties.

50. Certains représentants ont mis en avant des plans et des initiatives nationaux et régionaux visant à ce que le point de vue des jeunes soit pris en compte dans les politiques de leur pays. La représentante du PNUD a indiqué que le programme Promesse climatique mis en place par cette organisation avait aidé plus de 120 pays à renforcer leurs engagements en faveur du climat. Elle a précisé que 94 % de ces pays faisaient des jeunes un axe prioritaire de leurs engagements et que 60 % d'entre eux mobilisaient activement des groupes de jeunes. La représentante du Timor-Leste, s'exprimant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, a fait observer qu'une disposition de la charte de la jeunesse de cette organisation prévoyait que les États membres établissent dans leur droit interne des mécanismes permettant aux jeunes de participer à la prise de décisions sur les questions d'intérêt public. S'exprimant au nom de la CARICOM, la représentante des Bahamas a dit que l'année 2023 marquait le trentième anniversaire du Programme des jeunes ambassadeurs de la CARICOM, créé pour faire en sorte que le point de vue des jeunes soit pris en compte dans les politiques et les programmes. La représentante de l'Union européenne a mentionné le plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'Union européenne pour la période 2022-2027, adopté par la Commission européenne comme premier cadre politique européen de partenariat stratégique avec les jeunes du monde entier.

51. Plusieurs représentants ont évoqué les conseils nationaux et régionaux de la jeunesse de leurs pays respectifs qui, tel le Conseil national de la jeunesse du Malawi, permettaient aux jeunes de faire valoir collectivement leurs points de vue. La représentante de l'Irlande a mentionné l'Assemblée nationale de la jeunesse sur le climat (National Youth Assembly on Climate), dont les recommandations étaient examinées en vue de leur inclusion dans la mise à jour du plan d'action national sur le climat en 2024. Des plateformes régionales ont également été mentionnées. La représentante des Bahamas, intervenant au nom de la CARICOM, a parlé du Parlement des jeunes des Caraïbes sur la justice climatique. La représentante de la Libye, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a évoqué le Conseil de la jeunesse arabe pour la lutte contre les changements climatiques. Certains intervenants, dont les représentants de la Bolivie (État plurinational de), du Conseil national des droits de l'homme (Maroc), de la Croatie et du Qatar, ont donné des exemples de programmes d'éducation et de formation mis en place dans ces pays pour permettre aux jeunes de participer à la prise de décisions sur les changements climatiques. En coopération avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Italie avait lancé un programme de formation destiné aux jeunes chefs de file et militants œuvrant à la protection du climat dans plus de 80 pays et élaboré la boîte à outils « I-Act ». Le représentant d'Oman, s'exprimant au nom du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, a fait observer qu'un cours sur l'environnement devait figurer dans les programmes scolaires. D'autres initiatives ont été mises en avant, notamment par le représentant de la Lituanie, où des entités dirigées par des jeunes distribuaient des fonds aux niveaux municipal et local, montrant ainsi comment de jeunes militants pouvaient participer à l'allocation de fonds.

52. Des représentants se sont de nouveau dits favorables et résolus à ce que les jeunes participent de manière effective et substantielle aux forums environnementaux et aux processus décisionnels. Des représentants ont demandé que l'on veille à ce qu'aucun jeune ne soit laissé pour compte dans l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives et ont rappelé la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général et Notre Programme commun. L'inclusion, l'autonomisation des jeunes et la communication intergénérationnelle étaient essentielles pour rééquilibrer le processus mondial de prise de décisions concernant l'environnement. L'importance de la coopération multilatérale et de la solidarité a également été soulignée. Intervenant au nom du groupe de pays coauteurs de la résolution du Conseil des droits de l'homme sur les jeunes et les droits de l'homme, la représentante d'El Salvador a dit que ces pays continueraient de s'employer à garantir une participation effective et substantielle de tous les jeunes en tant qu'acteurs du changement et partenaires de développement dans les forums multilatéraux.

53. Des participants ont posé des questions aux experts, notamment sur les moyens d'associer véritablement les jeunes les plus touchés par les changements climatiques à l'élaboration des politiques climatiques et aux processus mondiaux liés à l'environnement, aux niveaux mondial et national, sur ce que les jeunes représentants pouvaient faire pour que les points de vue et les expériences de leurs pairs soient pris en compte dans la prise des décisions relatives à l'environnement au niveau mondial, et sur les stratégies les plus efficaces, fondées sur des données empiriques, à suivre pour surmonter les obstacles de toutes sortes empêchant une réelle participation des jeunes.

#### **D. Observations finales des intervenants**

54. En tant que jeune négociatrice, M<sup>me</sup> Addor a mis en avant l'enthousiasme et la conscience de l'urgence à agir dont les jeunes faisaient preuve dans les négociations. Elle a souligné la nécessité de rendre davantage de jeunes mieux à même de jouer un rôle actif dans les négociations sur le climat. Elle a évoqué l'activisme croissant des jeunes Africains, qui réclamaient des mesures de la part de leurs gouvernements et des entreprises internationales responsables de la destruction de l'écosystème, parfois au détriment de leur vie. M<sup>me</sup> Addor a demandé qu'un soutien international soit fourni à ces jeunes militants en première ligne. Elle a recommandé au HCDH de mobiliser les jeunes désireux de promouvoir les droits de l'homme et de les aider à faire en sorte que les questions relatives à ces droits soient prises en compte de façon systématique dans les négociations menées dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et concernant les pertes et les préjudices, l'adaptation et l'action pour l'autonomisation climatique.

55. M. Prasad a fait observer que la réunion-débat avait clairement mis en évidence l'urgence de repenser le statu quo pour s'attaquer efficacement à la crise climatique et à la crise des droits de l'homme. Il a insisté sur la nécessité d'agir plus vite pour trouver des solutions. Comme l'avait montré la réunion-débat, le rôle primordial des jeunes ne faisait aucun doute et il était temps de passer à l'action. M. Prasad a de nouveau appelé à l'inclusion des jeunes dans les activités menées en faveur de la justice climatique à la Cour internationale de Justice. Il a prié instamment les participants à la réunion-débat de se joindre à la demande d'avis consultatif de la Cour en préparant des soumissions convaincantes et porteuses de progrès afin de faire reconnaître les menaces pesant sur les droits de l'homme et les obligations relatives aux changements climatiques. Il a souligné qu'il importait que les jeunes puissent faire entendre leur voix dans ces soumissions et a appelé de ses vœux une action collective de l'ensemble de la société, y compris des jeunes, face à ces crises multiples.

56. M<sup>me</sup> Acevedo Navarro a rappelé que les jeunes jouaient un rôle crucial pour ce qui était de trouver des solutions et de définir de nouvelles approches. Elle a fait observer que, pour comprendre et vaincre les obstacles à la participation des jeunes, les dirigeants devaient adopter une démarche plus inclusive dans le domaine du climat et remettre en question les approches fondées sur le statu quo. Sans le travail, les capacités et les actions des jeunes, on n'atteindrait pas les objectifs mondiaux et ceux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de l'Accord de Paris. M<sup>me</sup> Acevedo Navarro a affirmé en guise de conclusion que les jeunes disposaient d'ores et déjà de moyens d'action. Les États devaient développer de nouvelles compétences et mettre à profit les connaissances des différentes générations et leur volonté de prendre les choses en main pour favoriser une compréhension commune des défis actuels et futurs.

57. M. Kowshik a déclaré que la réunion-débat avait clairement montré que l'importance de la participation des jeunes était reconnue mais que les échanges qui avaient eu lieu ne seraient utiles que s'ils donnaient lieu à des mesures concrètes. La participation des jeunes n'était pas la même à l'échelle mondiale qu'aux niveaux national et régional : elle avait augmenté au niveau mondial dans des domaines tels que le climat, le développement et la biodiversité, mais la situation était différente aux niveaux national et régional. M. Kowshik a ajouté que, dans les pays du Sud, la concertation avec les décideurs n'allait pas sans difficultés, les jeunes étant rarement encouragés à participer à l'élaboration des politiques nationales. La consultation des jeunes était souvent insuffisante lors de la mise en œuvre des instruments mondiaux de protection de l'environnement au niveau national. M. Kowshik a souligné la nécessité de promouvoir la participation des jeunes à tous les niveaux (mondial,

régional, national et local). La participation des jeunes aux processus décisionnels variait selon les cas. À titre d'exemple, les règles applicables aux négociations sur un traité visant à réduire la pollution par les plastiques excluait initialement certains groupes constitutifs, notamment les jeunes, en leur accordant uniquement le statut d'observateurs, sans droit de parole. Il importait de faire en sorte que les débats sur les droits de l'homme ne se limitent plus au cadre du Conseil des droits de l'homme et soient inclus dans les processus décisionnels à tous les niveaux. M. Kowshik a rappelé que les jeunes n'étaient pas les leaders de demain, mais ceux d'aujourd'hui, et prenait la mesure de leurs compétences, de leur passion et de leur motivation. Il a conclu en affirmant qu'il fallait garder confiance dans le pouvoir des jeunes.

---